

Leucan inc.
Rapport financier
31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Programmes gouvernementaux	17
Annexe B - Revenus de placements	17
Annexe C - Services à l'enfant et à sa famille	17
Annexe D - Frais administratifs	17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Leucan inc.,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Leucan inc.** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux autres organismes de ce genre, l'Organisme obtient une partie de ses produits sous forme de dons et d'activités de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits provenant de dons et d'activités de financement, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 31 mars 2025 et 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Raymond". The signature is fluid and cursive, with a large initial "P" and "R".

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

Montréal (Québec)
Le 28 mai 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A136554

Leucan inc.

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2025

4

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits		
Dons et activités de financement	10 848 814 \$	12 033 886 \$
Legs testamentaires	747 477	115 495
Programmes gouvernementaux (annexe A)	134 227	160 772
Revenus de placements (annexe B)	340 005	311 494
Autres produits	<u>14 323</u>	<u>8 168</u>
	<u>12 084 846</u>	<u>12 629 815</u>
Charges		
Activités de financement (note 10)	1 873 574	2 261 744
Salaires et charges sociales liés aux activités de financement	<u>2 604 558</u>	<u>2 408 300</u>
	<u>4 478 132</u>	<u>4 670 044</u>
Excédent brut des produits sur les charges	<u>7 606 714</u>	<u>7 959 771</u>
Autres charges		
Services à l'enfant et à sa famille (annexe C)	4 921 166	5 157 993
Subventions à la recherche clinique	1 384 211	1 367 501
Frais administratifs (annexe D)	1 173 387	1 241 951
Loyers et autres frais de bureau liés aux promotions et au développement	429 230	485 164
Communications (note 10)	<u>566 077</u>	<u>596 522</u>
	<u>8 474 071</u>	<u>8 849 131</u>
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments suivants	<u>(867 357)</u>	<u>(889 360)</u>
Amortissement des avantages incitatifs afférents aux immobilisations corporelles	26 874	26 873
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	<u>(74 158)</u>	<u>(91 302)</u>
	<u>(47 284)</u>	<u>(64 429)</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(914 641) \$</u>	<u>(953 789) \$</u>

Leucan inc.

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025

5

	<u>Investi en immo- bilisations (note 9)</u>	<u>Centres d'oncologie pédiatrique du Québec</u>	<u>Projets spéciaux</u>	<u>Fonds de pérennité</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2025 Total</u>	<u>2024 Total</u>
Solde au début	265 178 \$	1 041 500 \$	550 000 \$	2 500 000 \$	1 502 551 \$	5 859 229 \$	6 813 018 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(101 290)	-	(114 551)	-	(698 800)	(914 641)	(953 789)
Investissement en immobilisations	108 426	-	-	-	(108 426)	-	-
Affectation interne (note 9)	<u>-</u>	<u>13 300</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(13 300)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>272 314 \$</u>	<u>1 054 800 \$</u>	<u>435 449 \$</u>	<u>2 500 000 \$</u>	<u>682 025 \$</u>	<u>4 944 588 \$</u>	<u>5 859 229 \$</u>

Certains apports reçus au cours de l'exercice exigent que le solde de l'actif net non affecté de l'Organisme n'excède pas 25 % de ses charges annuelles. Cette exigence est respectée au 31 mars 2025.

Leucan inc.

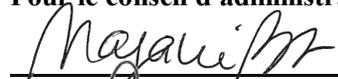
Situation financière

31 mars 2025

6

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Actif à court terme		
Encaisse	1 352 088 \$	1 740 852 \$
Débiteurs	299 496	229 270
Frais payés d'avance	406 687	249 244
Portion des placements échéant au cours du prochain exercice (note 4)	<u>1 051 279</u>	<u>418 742</u>
	<u>3 109 550</u>	<u>2 638 108</u>
Placements (note 4)	2 920 006	4 520 531
Valeur de rachat des polices d'assurance vie	167 492	162 571
Immobilisations corporelles (note 5)	189 296	214 710
Immobilisations incorporelles (note 6)	4 007	21 031
Actif au titre de l'implantation de logiciels-services	<u>110 364</u>	<u>87 664</u>
	<u>3 391 165</u>	<u>5 006 507</u>
Total de l'actif	<u><u>6 500 715</u></u> \$	<u><u>7 644 615</u></u> \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	1 201 339 \$	1 200 990 \$
Produits perçus d'avance	<u>43 753</u>	<u>25 100</u>
	<u>1 245 092</u>	<u>1 226 090</u>
Avantages incitatifs à la location	38 297	60 661
Avantages incitatifs afférents aux immobilisations corporelles	31 353	58 227
Apports reportés (note 8)	<u>241 385</u>	<u>440 408</u>
	<u>311 035</u>	<u>559 296</u>
Total du passif	<u>1 556 127</u>	<u>1 785 386</u>
Actif net		
Affectations internes (note 9)		
Investi en immobilisations	272 314	265 178
Centres d'oncologie pédiatrique du Québec	1 054 800	1 041 500
Projets spéciaux	435 449	550 000
Fonds de pérennité	2 500 000	2 500 000
Non affecté	<u>682 025</u>	<u>1 502 551</u>
	<u>4 944 588</u>	<u>5 859 229</u>
Total du passif et de l'actif net	<u><u>6 500 715</u></u> \$	<u><u>7 644 615</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Leucan inc.

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025

7

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(914 641) \$	(953 789) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dons en actions	(25 666)	(20 180)
Gain sur réalisation de placements	(260 525)	(80 829)
Variation de la juste valeur des placements	65 391	(94 448)
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance vie	(4 921)	(19 333)
Amortissement des immobilisations corporelles	76 678	91 303
Amortissement des immobilisations incorporelles	17 024	25 470
Amortissement de l'actif au titre de l'implantation de logiciels-services	34 462	41 112
Amortissement des avantages incitatifs à la location	(26 324)	(20 974)
Amortissement des avantages incitatifs afférents aux immobilisations corporelles	(26 874)	(26 873)
Apports reportés constatés à titre de produits (note 8)	<u>(365 905)</u>	<u>(378 517)</u>
	(1 431 301)	(1 437 058)
Actif au titre de l'implantation de logiciels-services	(57 162)	(82 003)
Avantages incitatifs à la location	3 960	2 640
Encaissement des apports reportés (note 8)	166 882	144 905
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	<u>(208 667)</u>	<u>(84 833)</u>
	<u>(1 526 288)</u>	<u>(1 456 349)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(683 538)	(736 798)
Réalisation de placements	1 872 326	1 550 891
Acquisition d'immobilisations corporelles	(51 264)	(33 289)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	<u>-</u>	<u>(4 246)</u>
	<u>1 137 524</u>	<u>776 558</u>
Diminution nette de l'encaisse	(388 764)	(679 791)
Encaisse au début	<u>1 740 852</u>	<u>2 420 643</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 352 088</u></u> \$	<u><u>1 740 852</u></u> \$

1. Constitution et nature des activités

Leucan inc. est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'Organisme a pour mission de favoriser le mieux-être, la guérison et le rétablissement des enfants atteints de cancer et de soutenir leur famille. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Application initiale

Accords d'infonuagique

Le 1er avril 2024, l'Organisme a adopté la nouvelle norme d'orientation comptable NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question à savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'Organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, l'Organisme a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification. Il détermine donc si la composante logicielle de l'accord constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service (toute composante logicielle de l'accord qui ne répond pas à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel est un logiciel-service).

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique ne constitue pas un actif incorporel logiciel, l'Organisme la traite en tant que logiciel-service et comptabilise en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue, l'Organisme a choisi de les inscrire à titre d'actifs au titre de l'implantation d'un logiciel-service présentés dans un poste distinct de l'état de la situation financière libellé comme tel et de les comptabiliser en charges linéairement sur la période prévue d'accès au logiciel-service. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode de réduction de valeur de l'Organisme. Ces actifs sont classés en tant qu'actifs à long terme, sauf si, à la conclusion de l'accord d'infonuagique, la période prévue d'accès au logiciel-service se situe dans l'année qui suit la date de l'état de la situation financière. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation du logiciel-service sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

2. Application initiale (suite)

Accords d'infonuagique (suite)

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique constitue un actif incorporel logiciel, l'Organisme comptabilise la composante logicielle en tant qu'actif incorporel. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel en vue de son utilisation prévue, l'Organisme les inscrit dans le coût de l'actif incorporel logiciel. Les actifs incorporels sont évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute réduction de valeur dont ils ont fait l'objet. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel logiciel sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Les accords d'infonuagique en vigueur au 31 mars 2025 ne comportaient aucune composante constituant un actif incorporel logiciel.

La valeur comptable nette inscrite à titre d'actif au titre de l'implantation de logiciels-services s'élève à 110 364 \$ au 31 mars 2025 (87 664 \$ en 2024). Ces actifs sont comptabilisés en charges linéairement sur cinq ans et une charge d'amortissement de 34 462 \$ a été comptabilisée en 2025 (41 112 \$ qui avait initialement été présentée à titre d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles en 2024).

Le montant comptabilisé en charges à l'égard des logiciels-services liés à un accord d'infonuagique s'élève à 84 456 \$ en 2025 (59 063 \$ en 2024). Ces charges sont présentées sous les rubriques activités de financement, loyers et autres frais de bureau compris dans les postes « Services aux familles » et « Frais administratifs » ainsi que les loyers et autres frais de bureau liés aux promotions et au développement à l'état des résultats.

L'application initiale de cette nouvelle note d'orientation comptable n'a eu aucune incidence sur l'insuffisance des produits sur les charges de l'Organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2025, et aucune autre incidence sur son actif net à la date de transition, soit le 1er avril 2023. Au 31 mars 2024, un montant de 87 664 \$ a été reclassé des immobilisations incorporelles à l'actif au titre de l'implantation de logiciels-services.

3. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

L'Organisme applique comme référentiel les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des apports

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports (dons et activités de financement, legs testamentaires et programmes gouvernementaux). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

3. Principales méthodes comptables (suite)*Constatation des produits*

Les produits se rapportant aux activités de financement (inscriptions, commandites et autres) sont constatés au moment de la tenue de l'événement. Les produits perçus d'avance représentent les encaissements pour des événements qui auront lieu au cours du prochain exercice.

Les revenus de placements et les autres produits sont constatés à titre de produits au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'Organisme constate les apports reçus sous forme de biens et de services à la juste valeur lorsque ceux-ci peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme aurait dû se les procurer autrement dans le cours normal de ses activités. Les apports de placements en actions cotées en bourse sont évalués à la juste valeur du marché boursier au moment du transfert des titres.

Ventilation des charges

L'Organisme fait la répartition des charges en les portant directement aux comptes des activités auxquelles elles se rapportent. Les salaires et charges sociales de la direction générale ainsi que les loyers et autres frais de bureau sont répartis en fonction de la masse salariale par département.

Conversion des devises

L'Organisme utilise la méthode temporelle pour comptabiliser ses opérations conclues en devises. Selon cette méthode, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture, les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine et les postes des résultats sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains ou les pertes de change qui résultent de cette conversion sont portés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur une période de trois ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location représentent des mois de loyers gratuits octroyés par le propriétaire lors de la signature de contrats de location pour les locaux. Ils sont amortis sur la durée du bail.

Avantages incitatifs afférents aux immobilisations corporelles

Les avantages incitatifs afférents aux immobilisations corporelles sont amortis au même rythme que les immobilisations s'y rapportant.

Instruments financiers

Évaluation

L'Organisme évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qu'il évalue à la juste valeur qui est déterminée selon le cours de clôture au 31 mars 2025 pour les titres cotés en bourse ou à la juste valeur fournie par les gestionnaires pour les autres placements. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la valeur nette de réalisation des instruments financiers, la juste valeur des placements et la durée de vie utile des immobilisations et de l'actif au titre de l'implantation de logiciels-services. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Leucan inc.

Notes complémentaires

31 mars 2025

12

4. Placements

	2025		2024	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse chez le courtier	13 298 \$	13 298 \$	26 366 \$	26 366 \$
Fonds de marché monétaire	36 762	36 762	-	-
Fonds d'actions canadiennes	93 992	98 135	59 275	78 589
Obligations, taux variant entre 0,9 % et 5,5 %, échéant en novembre 2034	3 058 812	3 164 354	3 681 827	3 639 428
Actions canadiennes et étrangères	583 089	658 736	921 082	1 194 890
	3 785 953	3 971 285	4 688 550	4 939 273
Portion des placements échéant au cours du prochain exercice	1 041 289	1 051 279	420 084	418 742
	<u>2 744 664 \$</u>	<u>2 920 006 \$</u>	<u>4 268 466 \$</u>	<u>4 520 531 \$</u>

5. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	145 152 \$	98 958 \$	46 194 \$	57 898 \$
Matériel informatique	234 013	136 205	97 808	75 328
Améliorations locatives	363 890	318 596	45 294	81 484
	<u>743 055 \$</u>	<u>553 759 \$</u>	<u>189 296 \$</u>	<u>214 710 \$</u>

6. Immobilisations incorporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	<u>81 423 \$</u>	<u>77 416 \$</u>	<u>4 007 \$</u>	<u>21 031 \$</u>

Leucan inc.

Notes complémentaires

31 mars 2025

13

7. Crédoiteurs et charges à payer

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes fournisseurs et charges à payer	418 265 \$	431 957 \$
Salaires et vacances à payer	<u>783 074</u>	<u>769 033</u>
	<u>1 201 339</u> \$	<u>1 200 990</u> \$

8. Apports reportés

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>40 Géants pour Leucan</u>	<u>Autres</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début	340 000 \$	100 408 \$	440 408 \$	674 020 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	-	166 882 \$	166 882 \$	144 905 \$
Apports constatés à titre de produits	<u>(340 000) \$</u>	<u>(25 905) \$</u>	<u>(365 905) \$</u>	<u>(378 517) \$</u>
Solde à la fin	<u>Néant</u> \$	<u>241 385</u> \$	<u>241 385</u> \$	<u>440 408</u> \$

Les autres apports reportés sont liés à des contributions destinées à couvrir des charges d'exercices futurs.

Leucan inc.

Notes complémentaires

31 mars 2025

14

9. Affectations internes

Investi en immobilisations

Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et incorporelles, d'y inclure le montant investi dans l'actif au titre de l'implantation de logiciels-services et de présenter les montants ainsi investis après déduction des avantages incitatifs afférents aux immobilisations corporelles.

Centres d'oncologie pédiatrique du Québec

Lors des exercices précédents, le conseil d'administration a décidé de réserver un montant afin d'assurer une stabilité à l'appui financier donné par l'Organisme aux centres d'oncologie pédiatrique du Québec.

Le 28 mai 2025, le conseil d'administration a décidé, rétroactivement au 31 mars 2025, de grever d'une affectation interne un montant supplémentaire de 13 300 \$ pour l'appui financier aux centres d'oncologie pédiatrique du Québec.

Projets spéciaux

Lors des exercices précédents, le conseil d'administration a décidé de réserver un montant pour des projets spéciaux à venir au cours des prochains exercices. Au cours de l'exercice, des projets pour un montant total de 114 551 \$ ont été réalisés.

Fonds de pérennité

Lors des exercices précédents, le conseil d'administration a décidé de réserver un montant afin de garantir la continuité des activités de l'Organisme advenant un exercice déficitaire.

10. Résultats des activités

Les charges liées aux activités de financement ainsi que le poste « Communications » comprennent des montants respectifs de 19 544 \$ et Néant \$ pour l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (16 501 \$ et 8 970 \$ en 2024).

11. Engagements

Les engagements pris par l'Organisme en vertu de partenariats avec des centres hospitaliers pour financer la recherche clinique, de baux pour les locaux occupés par le siège social et les régions ainsi que d'autres contrats de service échéant à diverses dates jusqu'en janvier 2029 totalisent 2 415 516 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	<u>Centres hospitaliers</u>	<u>Locaux</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
2026	803 333 \$	376 719 \$	48 764 \$	1 228 816 \$
2027	656 667 \$	119 442 \$	45 157 \$	821 266 \$
2028	255 000 \$	45 154 \$	37 741 \$	337 895 \$
2029	- \$	10 069 \$	17 470 \$	27 539 \$

12. Instruments financiers

Risques et concentrations

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2025. Il n'y a aucune modification de l'exposition aux risques depuis l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié aux débiteurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé à tous ces risques.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 31 mars 2025, des placements en actions étrangères de 372 084 \$ (511 373 \$ en 2024) libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens, sont exposés à la fluctuation de cette devise.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (placements en obligations) qui l'assujettissent à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dans des fonds de marché monétaire, ses placements dans des fonds d'actions canadiennes, ses placements dans des actions canadiennes et étrangères ainsi que ses polices d'assurance vie. La politique de placements de l'Organisme limite le risque de prix autre en restreignant le nombre maximum de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de titres à revenu fixe, d'actions et d'autres placements en actions qui peuvent être détenus. Le risque et la volatilité des rendements des placements sont réduits par le fait que ceux-ci sont répartis entre différents pays, secteurs et types d'investissement.

Leucan inc.

Notes complémentaires

31 mars 2025

16

13. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Débiteurs	(70 226) \$	(113 519) \$
Frais payés d'avance	(157 443)	235 720
Créditeurs et charges à payer	349	(17 912)
Produits perçus d'avance	<u>18 653</u>	<u>(189 122)</u>
	<u>(208 667) \$</u>	<u>(84 833) \$</u>

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

Leucan inc.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

17

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Annexe A		
Programmes gouvernementaux		
Programmes gouvernementaux – provincial		
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	129 227 \$	125 830 \$
Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail	-	25 742
Programmes gouvernementaux – municipal	5 000	5 000
Autres	-	4 200
	<u>134 227 \$</u>	<u>160 772 \$</u>

Annexe B

Revenus de placements

Intérêts, dividendes et autres	144 871 \$	136 217 \$
Gain sur réalisation de placements	260 525	80 829
Variation de la juste valeur des placements	<u>(65 391)</u>	<u>94 448</u>
	<u>340 005 \$</u>	<u>311 494 \$</u>

Annexe C

Services à l'enfant et à sa famille

Salaires et charges sociales	2 128 610 \$	2 061 273 \$
Aide financière	1 196 070	1 226 993
Camp d'été et organisation d'activités	582 735	729 099
Loyers et autres frais de bureau (note 10)	300 513	340 899
Appui aux centres hospitaliers	203 131	205 961
Massothérapie	177 829	225 583
Sensibilisation et promotion	141 519	149 131
Frais de fonctionnement	113 794	137 083
Centre d'information	<u>76 965</u>	<u>81 971</u>
	<u>4 921 166 \$</u>	<u>5 157 993 \$</u>

Annexe D

Frais administratifs

Salaires et charges sociales	971 227 \$	986 632 \$
Loyers et autres frais de bureau (note 10)	150 303	182 892
Honoraires de gestion de portefeuille	27 006	30 791
Frais de comité	<u>24 851</u>	<u>41 636</u>
	<u>1 173 387 \$</u>	<u>1 241 951 \$</u>